Rapport sur des Eclaircissemens envoyés par M.r Durand d'arras.

M. Durand Chirurgien à arras a envoyé des Eclaircissemens sur les observations qui luy ont été faittes à l'occasion de quelques faits de pratique qu'il a communiqués à l'academie.

Il dit avoir tiré à un homme 80 pierres urinaires par une incision au ply de l'aine. L'exposition de ce fait ne m'ayant paru ni claire ni precise je crus dans la reponse que je luy ay faitte et qui a été lüe à la compagnie le 15 7bre dernier, devoir ouvrir une voye à l'auteur pour rectifier son observation sur des principes que je pouvois soupçonner n'avoir pas été presens à son esprit lorsqu'il l'avoit travaillée: je luy fis remarquer que son malade avoit peut etre une hernie de vessie; qu'on pouvoit examiner de nouveau tous les details du fait d'après ce principe, et comparer l'observation avec celles que M. Verdier a employées dans son memoire sur les hernies de ce viscere; j'envoyois cet examen capable d'eclaircir beaucoup de difficultés, et de faire naitre une nouvelle etiologie qui auroit pu donner de la valeur à l'observation.

M. Durand repond qu'il a examiné les observations sur la hernie de vessie employées par M. Verdier dans le second volume des memoires de l'academie, et qu'il n'y en a trouvé aucune qui ressemblat à la sienne. mais ce n'etoit pas une similitude dans les espèces des faits que j'indiquois à M. Durand: c'est le resultat de

ARC 21 d.3 n° 64

tous les faits qui devoit donner le principe sur lequel m. durand devoit juger son observation. il ne m'a point entendu: il donne un nouveau recit du cas pour prouver que les pierres qu'il a tirées venoient de la vessie, et se sont glissées dans le tissu cellulaire. il rapporte des signes qui caracterisent la hernie de la vessie dont le malade ne fit point appercu. il pouvoit y avoir complication de maladies. les nouveaux details envoyés par m. durand doivent etre joints à l'ancienne exposition du fait, pour etre examinés de nouveau avec les doutes que j'ay proposés, par l'Academicien qui se chargera quelque jour de donner de nouvelles reflexions ou sur les hernies de la vessie, ou sur les pierres urinaires hors des voyes naturelles de l'urine.

m. durand tache de justifier l'operation faitte à un curé attaqué d'un abcès gangreneux par l'inondation de l'urine, dans le tissu cellulaire du perinée et des bourses. au lieu d'attaquer directement le canal de l'urethre vers le col de la vessie, pour procurer une issue libre à l'urine, on fit une incision de droitte et de gauche depuis les anneaux jusqu'à la base du scrotum; on ouvrit ensuitte depuis la base du scrotum, jusqu'à la marge de l'anus, on fendit ensuitte le rectum avec des cizeaux, on fit un grand nombre de scarifications à la verge et au scrotum, et malgré ce delabrement affreux on avoit manqué le point essentiel de l'operation requise en pareil cas,

puisque le lendemain il fallut faire une incision à l'urètre pour vuider la vessie qui contenoit une grande quantité d'urine.

Dans les éclaircissemens que M. Durand donne sur cette difficulté, il dit avoir été obligé d'enlever une tumeur schirreuse, dont l'extirpation permit l'ouverture du col de la vessie, et la sortie abondante des urines.

cette nouvelle circonstance ajoutée ne rend pas l'observation plus digne d'attention; et je conclus qu'on s'en tienne à cet egard au rapport qui a été fait dans le temps. à paris ce 26 janvier 1758 Louis.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
BIBLIOTHEQUE